

1.

Debitrice:

Albert AgTrade SA, rue de Zurich 15,

1201 Genève
2.

Remarques:

import-export et négoce de produits, promotion commerciale, assistance à la prospection et prestations de services s'y rapportant; opérations industrielles, commerciales, financières et mobilières s'y rattachant

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1.

L'état de collocation (réf. n° 1);

2.

L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2-3).

Pour tout renseignement:

Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01

Office des faillites

1227 Carouge
- (02985110)